REPUBLIQUE FRANCAISE

21230080000175

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE D'AUBUSSON

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE D'AUBUSSON**

SERVICE PUBLIC LOCAL
COMMUNE D'AUBUSSON

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : **Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-**

ANNEE 2020

SOMMAIRE

I.Informations générales
p.2 Modalités de vote du budget

II.Présentation générale du budget
p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III.Vote du budget
p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
p.9 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
p.10 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.11 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.12 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.14 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.15 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.16 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
A3.2 - Etalement des provisions		X
p.17 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.18 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp		X
A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv		X
A6 - Etat des charges transférées		X
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.7 - Etat des engagements reçus		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations		
p.19 C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contribution s directes - Arrêtés et signatures		
p.21 D - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	230 692,77	201 055,30
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 325,23	
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 32 962,70
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	234 018,00	234 018,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	238 515,00	149 375,24
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 89 139,76
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	238 515,00	238 515,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	472 533,00	472 533,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.
En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

II | A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	43 975,44	3 325,23	9 898,87	9 898,87	13 224,10
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,01	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		43 980,45	3 325,23	9 998,87	9 998,87	13 324,10
66	Charges financières	11 651,36	0,00	5 545,26	5 545,26	5 545,26
67	Charges exceptionnelles	66 290,41	0,00	65 773,40	65 773,40	65 773,40
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		121 922,24	3 325,23	81 317,53	81 317,53	84 642,76
023	*Virement à la section d'investissement (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*149 414,81*		*149 375,24*	*149 375,24*	*149 375,24*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***149 414,81***		***149 375,24***	***149 375,24***	***149 375,24***
TOTAL		271 337,05	3 325,23	230 692,77	230 692,77	234 018,00

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	234 018,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	116 850,00	0,00	109 000,00	109 000,00	109 000,00
74	Subventions d'exploitation	51 000,00	0,00	50 483,40	50 483,40	50 483,40
75	Autres produits de gestion courante	5,01	0,00	100,07	100,07	100,07
Total des recettes de gestion des services		167 855,01	0,00	159 583,47	159 583,47	159 583,47
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**167 855,01**	**0,00**	**159 583,47**	**159 583,47**	**159 583,47**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*41 471,83*		*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***41 471,83***		***41 471,83***	***41 471,83***	***41 471,83***
TOTAL		209 326,84	0,00	201 055,30	201 055,30	201 055,30

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	32 962,70

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	234 018,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	107 903,41

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers
(5) Ce chapitre n'existe pas en M 49
(6) DE 023 = RI 021 DI 040 = RE 042 RI 040 = DE 042 DI 041 = RI 041 DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	116 243,12	0,00	98 993,17	98 993,17	98 993,17
	Total des dépenses d'équipement	136 243,12	0,00	123 993,17	123 993,17	123 993,17
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	74 000,00	0,00	73 050,00	73 050,00	73 050,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	74 000,00	0,00	73 050,00	73 050,00	73 050,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	210 243,12	0,00	197 043,17	197 043,17	197 043,17
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*41 471,83*		*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***41 471,83***		***41 471,83***	***41 471,83***	***41 471,83***
	TOTAL	251 714,95	0,00	238 515,00	238 515,00	238 515,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 515,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	43 522,62	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	43 522,62	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	43 522,62	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*149 414,81*		*149 375,24*	*149 375,24*	*149 375,24*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***149 414,81***		***149 375,24***	***149 375,24***	***149 375,24***
	TOTAL	192 937,43	0,00	149 375,24	149 375,24	149 375,24

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	89 139,76

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 515,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	107 903,41

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7)
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 224,10		13 224,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	5 545,26	0,00	5 545,26
67	Charges exceptionnelles	65 773,40	0,00	65 773,40
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	149 375,24	149 375,24
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	**84 642,76**	**149 375,24**	**234 018,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	234 018,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	41 471,83	41 471,83
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	73 050,00	0,00	73 050,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	25 000,00	0,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	98 993,17	0,00	98 993,17
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	**197 043,17**	**41 471,83**	**238 515,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 515,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
(2) Voir liste des opérations d'ordre
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M 49
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

BALANCE GENERALE DU BUDGET | B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	109 000,00		109 000,00
74	Subventions d'exploitation	50 483,40		50 483,40
75	Autres produits de gestion courante	100,07	0,00	100,07
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	41 471,83	41 471,83
	Recettes d'exploitation - Total	**159 583,47**	**41 471,83**	**201 055,30**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	32 962,70

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	234 018,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*		149 375,24	149 375,24
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	**0,00**	**149 375,24**	**149 375,24**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	89 139,76

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 515,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
(2) Voir liste des opérations d'ordre
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général (5)(6)**	**43 975,44**	**9 898,87**	**9 898,87**
61523	Entretien et réparations réseaux	26 975,44	1 898,87	1 898,87
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15 000,00	8 000,00	8 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	2 000,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**		**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (7)**		**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**5,01**	**100,00**	**100,00**
658	Charges diverses de la gestion courante	5,01	100,00	100,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	**43 980,45**	**9 998,87**	**9 998,87**
66	**Charges financières (b)(8)**	**11 651,38**	**5 545,26**	**5 545,26**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 500,00	7 500,00	7 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	-1 848,62	-1 954,74	-1 954,74
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**66 290,41**	**65 773,40**	**65 773,40**
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51 000,00	50 483,40	50 483,40
678	Autres charges exceptionnelles	15 290,41	15 290,00	15 290,00
022	**Dépenses imprévues (exploitation) (f)**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**121 922,24**	**81 317,53**	**81 317,53**
023	***Virement à la section d'investissement***		***0,00***	***0,00***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)***	***149 414,81***	***149 375,24***	***149 375,24***
6811	*Dotations aux amortissements immos corporelles et incorpc*	*50 184,26*	*50 144,69*	*50 144,69*
681123	*Dotations aux amortissements immos corporelles et incorpc*	*88 826,65*	*88 826,65*	*88 826,65*
6811258	*Dotations aux amortissements immos corporelles et incorpc*	*10 403,90*	*10 403,90*	*10 403,90*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**149 414,81**	**149 375,24**	**149 375,24**
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***149 414,81***	***149 375,24***	***149 375,24***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**271 337,05**	**230 692,77**	**230 692,77**

+

RESTES A REALISER 2019 (13)	**3 325,23**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**234 018,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	4 535,30
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 490.04
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 954.74

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre. DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	116 850,00	109 000,00	109 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	116 850,00	109 000,00	109 000,00
74	Subventions d'exploitation	51 000,00	50 483,40	50 483,40
74	Subventions d'exploitation	51 000,00	50 483,40	50 483,40
75	Autres produits de gestion courante	5,01	100,07	100,07
7588	Autres	5,01	100,07	100,07
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		167 855,01	159 583,47	159 583,47
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		167 855,01	159 583,47	159 583,47
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (8)*	*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
777	*Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci*	*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat.*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		209 326,84	201 055,30	201 055,30

+	
RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	32 962,70
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	234 018,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Cf. I - Modalités de vote
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(5) Cet article n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	20 000,00	25 000,00	25 000,00
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertio	20 000,00	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	116 243,12	98 993,17	98 993,17
2315	Installations, matériel et outillage techniques	116 243,12	98 993,17	98 993,17
	Total des dépenses d'équipement	136 243,12	123 993,17	123 993,17
16	Emprunts et dettes assimilées	74 000,00	73 050,00	73 050,00
1641	Emprunts en euros	74 000,00	73 050,00	73 050,00
	Total des dépenses financières	74 000,00	73 050,00	73 050,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	210 243,12	197 043,17	197 043,17
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)*	*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
1391	*Subventions d'équipement*	*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
041	*Opérations patrimoniales (9)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	*41 471,83*	*41 471,83*	*41 471,83*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	251 714,95	238 515,00	238 515,00

+	
RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 515,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Cf. Modalités de vote I
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15 2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2020

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	43 522,62	0,00	0,00
131	Subventions d'équipement	43 522,62	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	43 522,62	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	43 522,62	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)*	*149 414,81*	*149 375,24*	*149 375,24*
2803	*Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'inserti*	*40,00*	*0,00*	*0,00*
2813	*Constructions*	*90 759,54*	*90 759,94*	*90 759,94*
28158	*Autres*	*58 615,27*	*58 615,30*	*58 615,30*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*149 414,81*	*149 375,24*	*149 375,24*
041	*Opérations patrimoniales (8)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	*149 414,81*	*149 375,24*	*149 375,24*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	192 937,43	149 375,24	149 375,24

+	
RESTES A REALISER 2019 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	89 139,76
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 515,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
(2) Cf. I - Modalités de vote
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV.A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RI 040 = DE 042.
(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse-ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua-riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 226 904,24									
1641 Emprunts en euros (total)					1 226 904,24									
058083201	Société CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	26/12/2000	26/12/2000	20/03/2001	32 776,54	R		0.52	2.75632		T	X	N	A-1
5014053101	Société CREDIT LOCAL DE FRANCE	19/04/2000	01/08/2000	01/11/2000	60 979,61	R		4.22	2.89029		T	X	N	A-1
6599655	Administration CAISSE D'EPARGNE	22/07/2004	22/07/2004	25/02/2006	180 000,00	F		4.2	4.2		A	X	N	A-1
0823343	Administration CAISSE D'EPARGNE	14/10/2008	25/10/2008	01/01/2009	400 000,00	F		5.38	5.38		A	C	N	A-1
MON267464	Société CREDIT LOCAL DE FRANCE	18/12/2009	24/12/2009	01/04/2010	500 000,00	R		0.69	0.62096		T	C	N	A-1
00000708289	Société CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	20/12/2012	28/12/2012	15/04/2013	30 000,00	R		2.47	2.12858		T	C	N	A-1
MON512248EUR	Société CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/12/2016	01/05/2017	01/06/2017	23 148,09	F		2.85	2.86179		A	P	N	A-1
Total général					1 226 904,24									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fino*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		413 796,32					73 038,20	7 160,78	0.00	4 521,27
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		413 796,32					73 038,20	7 160,78	0.00	4 521,27
058083201	N	0,00		1 949,47	0,92	R		2.75632	1 949,47	0,00	0.00	0.00
5014053101	N	0,00		1 524,14	0,58	R		2.89029	1 524,14	0,00	0.00	0.00
6599655	N	0,00		15 754,87	0,08	F		4.2	15 754,87	661,75	0.00	0.00
0823343	N	0,00		102 219,34	3,00	F		5.38	25 554,84	5 499,40	0.00	4 124,55
MON267464	N	0,00		256 250,00	10,00	R		0.61481	25 000,00	143,81	0.00	33,71
00000708289	N	0,00		16 500,00	8,00	R		2.1348	2 000,00	297,26	0.00	58,05
MON512248EUR	N	0,00		19 598,50	12,42	F		2.86179	1 254,88	558,56	0.00	304,96
Total général		0,00		413 796,32					73 038,20	7 160,78	0.00	4 521,27

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	413 796,32					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV

A2

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	201 Frais d'établissement	2	21/03/2018
Linéaire	203 Frais d'études, de recherche, de développement, d'insertion	2	21/03/2018
Linéaire	213 Constructions	60	21/03/2018
Linéaire	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	60	21/03/2018
Linéaire	218 Autres immobilisations corporelles	10	21/03/2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		114 521,83 I	114 521,83
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**73 050,00**	**73 050,00**
1641	Emprunts en euros	73 050,00	73 050,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**41 471,83**	**41 471,83**
10...	**Reprise de dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**
139	***Subv. invest. transférées cpte résultat***	***41 471,83***	***41 471,83***
020	**Dépenses imprévues (investissement)**	**0,00**	**0,00**

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	114 521,83	0,00	D001 0,00	114 521,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN — A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		149 375,24	III	149 375,24
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		149 375,24		149 375,24
2813	*Constructions*	*90 759,94*		*90 759,94*
28158	*Autres*	*58 615,30*		*58 615,30*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	149 375.24	0.00	89 139.76	0,00	238 515,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	114 521,83
Ressources propres disponibles	IV	238 515,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 123 993.17

(1) Les comptes 15 169 26 27 28 29 39 481 sont à détailler conformément au plan de comptes
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance
(3) Les comptes 15 29 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble
(6) Indiquer le signe algébrique

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12)
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE D'AUBUSSON - 23 - Budget ASSAINISSEMENT -AUBUSSON-	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Maire, Michel MOINE,
A Aubusson, le 04/06/2020
Le Maire, Michel MOINE,

Mairie d'AUBUSSON CREUSE

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES : Pour : 19
Contre :
Abstention : 5

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Aubusson, le 04/06/2020

Date de convocation : 29/05/2020

Les membres du Conseil Municipal,

REPUBLIQUE FRANÇAISE - 4 JUIN 2020 SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

Miche MOINE	
Jean-Pierre LANNET	
Gilles PALLIER	
Nicole DECHEZLEPRETRE	
Jean-Claude VACHON	
Mireille LEJUS	
Michel DIAS	
Isabelle LAYCURAS PISANI	Excusée
André RENAUX	
Rolande LEONARD	
Marie-Antoinette BORDERIE	
Joseph VADIC	
Brigitte LEROUX	Représentée par Stéphane DUCOURTIOUX